

Barry Brevet II

1. Définition :

Le deuxième niveau du Brevet Barry consiste en une randonnée facile en montagne d'environ trois heures et demie que le maître et son chien accomplissent en suivant un itinéraire préétabli et dans un laps de temps calculé généreusement. Ce faisant, l'animal porte un sac à dos pour chien avec un contenu prédéfini. L'état de santé général du chien est évalué à différents postes du parcours où le maître et son chien peuvent en outre être priés d'accomplir différentes tâches simples (p. ex. exercices d'obéissance, tours d'adresse ou maîtrise d'obstacles). La matinée s'achève par une par une réunion conviviale des participants et un encas dans le majestueux décor alpestre du col du Grand Saint Bernard.

2. Principes de base :

Les chiens participant à l'examen doivent être âgés d'au moins deux ans et avoir déjà passé avec succès le Barry Brevet I.

Le poids exact du sac à dos pour chien n'est pas déterminant. Le paquetage doit toutefois comporter :

- a. une pharmacie de secours
- b. un canif
- c. une ficelle (pour réparer le paquetage, au besoin)
- d. une lampe de poche
- e. des sacs en plastique (pour le ramassage des crottes de chien)
- f. 2 litres d'eau et une écuelle pour le chien
- g. provisions et boisson (au moins 6 dl) pour le maître

Le poids total du sac ne doit en aucun cas dépasser le 20% du poids du chien.

L'examen n'est pas une course. Le temps maximal imparti de 6 heures a été calculé de façon très généreuse.

Il ne faut en aucun cas épuiser les animaux. Aucun stimulant causant des souffrances ou des atteintes à l'animal ne sera toléré (collier à pointes, châtiment corporel, etc.). Le chien doit participer avec plaisir et librement à la randonnée et aux tests. Les examinateurs décideront au cas par cas. Leur décision est définitive.

Les chiens participant à l'examen ne feront l'objet d'aucun classement. Chaque chien qui achèvera la randonnée et qui réussira les tests aux différents postes, recevra un certificat et un petit prix-souvenir.

3. Au départ

L'heure de départ individuelle sera communiquée à chaque participant environ une semaine avant le brevet. L'état général du chien et son allure seront évalués au départ. Il sera en outre procédé à un contrôle du contenu du sac à dos pour chien.

4. Aux différents postes

L'allure et les réserves d'énergie du chien seront évaluées à chaque poste. Le chien doit pouvoir gambader avec plaisir et entrain à tout instant de l'examen. S'il montre des signes de boiteries ou d'halètement excessif (en fonction de la température environnante), l'évaluateur sur place peut interrompre la randonnée. Sa décision est définitive.

Des tâches telles que celles mentionnées dans les exemples ci-dessous pourront être demandées au chien, avec l'assistance de son maître. Les juges décideront si le chien doit garder le sac à dos ou non.

- a. marcher librement au pied avec distraction (autre chien, personne)
- b. marcher à la laisse
- c. marcher librement derrière son maître à un signal donné
- d. s'arrêter à un signal donné
- e. se coucher librement durant un laps de temps pouvant aller jusqu'à trois minutes
- f. obéissance en général (viens, assis, couché, reste) évent. en tant que partie d'un exercice compliqué (p. ex. la séquence «au pied, couché, reste, le maître ouvre un portillon, appelle son chien, couché, reste, le maître referme le portillon»).
- g. il pourra aussi être demandé que le chien effectue un «rallie obedience», c'est-à-dire des exercices qu'il ne connaît pas.
- h. traverser un plan d'eau (jusque sous le ventre ou jusqu'aux flancs)
- i. rencontrer une autre personne (le chien ne doit être ni peureux, ni agressif ou incontrôlable)
- j. rencontrer un autre chien tenu en laisse – en respectant toutefois une distance de sécurité (le chien ne doit être ni peureux, ni agressif ou incontrôlable)
- k. traverser un pont étroit ou une passerelle
- l. emprunter un escalier métallique ou une passerelle

5. Evaluation

Les éléments seront enregistrés comme réussis ou non mais tous ne devront pas obligatoirement être réussis. Un chien n'ayant pas achevé la randonnée ou pas

accompli le trajet dans le temps imparti, aura échoué à l'examen. Le résultat final, qui sera documenté, dira si le chien a réussi l'examen ou non. La décision collective des juges présents est définitive.